

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 JUILLET 2014

Présents : MM. MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, LABORDE, LAPRUN, KELLER, AURISSET, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Bernard AURISSET
	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Michel ADAM
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Hervé LUCBÉREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Rosine CARDON	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Didier CASTERES	à	Gérard ROSENTHAL
	Bernard UTHURRY	à	Joseph LEES
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON

Suppléants : Christine CABON suppléante de Aimé SOUMET
Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE.

RAPPORT N°140717-12-SPO

REÇU

PROJET DE MODERNISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

M. LEES expose :

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais dispose d'une piscine, construite en 1977, de type piscine Tournesol, qui a été rénovée en 1997.

Cependant, elle ne répond plus aux attentes de la population en termes de consommation de loisirs aquatiques et de créneaux nécessaires, ni aux exigences de qualité technique et de normes réglementaires.

C'est ainsi qu'il vous est proposé de lancer une étude de modernisation dont les objectifs seront :

- de répondre aux attentes de la population en offrant un accueil élargi et des activités plus ludiques,

- d'améliorer l'ouvrage d'un point de vue règlementaire, mais aussi de sécurité, et de fonctionnalité,
- enfin, d'améliorer les performances énergétiques (qui pourraient entraîner une réduction du coût des fluides) et de développement durable ;

Les crédits qui correspondent à cette assistance à maîtrise d'ouvrage (qui devraient avoisiner 15 000 €) sont prévus au budget général 2014 (Section investissement - opération 105) et figurent au Contrat de Territoire du Conseil Général.

A l'issue de cette étude, il vous appartiendra de décider de la suite à donner à ce projet et ce, eu égard nos possibilités budgétaires.

C'est dans cette logique que le marché a été scindé en 3 tranches. Une tranche ferme correspondant à un diagnostic de l'existant et divers scénarii de faisabilité du projet, les autres tranches conditionnelles étant relatives à l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour le suivi du projet jusqu'à son terme, si celui-ci venait à être poursuivi.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport,
- **AUTORISE** M. le Président à engager les procédures administratives nécessaires,
- **AUTORISE** M. le président à signer toutes les pièces justificatives d'exécution du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

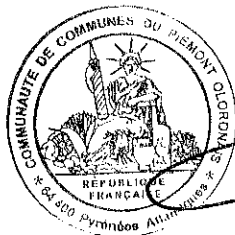
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 juillet 2014

Suivent les signatures

Affiché le 22.07.14



[Signature]



Le Président

[Signature]

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE